AFOCG 03
Association de Formation Collective à la Gestion

CATALOGUE DE FORMATION 2025-2026

AFOCG 03
Association de Formation Collective à la Gestion

VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

LISTE DES FORMATIONS

Comment devenir autonome dans l'élaboration de sa comptabilité ?	De sept. 2025 à avril 2026	P.4
Embaucher temporairement : comment s'y prendre ?	Le 5 novembre 2025	P.5
Évaluer les risques professionnels et formaliser le DUERP	Le 17 mars 2026	P.6
Construire un prévisionnel de trésorerie	Le 7 avril 2026	P.7
Comptabilité en société : le partage du résultat	Le 30 mars 2026 (matin)	P.8
Comprendre les contrats d'assurance pour optimiser sa couverture face aux risques	Le 11 mars et 1er avril 2026	P.9
Télédéclarer sa PAC en autonomie	Le 27 avril ou 4 mai 2026	P.10
Réaliser sa liasse fiscale	Le 13 ou 14 avril 2026	P.11
Comprendre et réaliser sa déclaration de revenus professionnels	Le 11 mai 2026 (matin)	P.12

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

Quelques modalités pratiques

Les formations

L'AFOCG 03 organise deux types de formations collectives :

- **Les formations « Comptabilité-Gestion »** :

Organisées tous les ans de septembre à mars, plusieurs sessions sont proposées, par niveau et en groupe de 5 à 10 personnes maximum. Accessibles aux adhérents à jour de leur cotisation (cf : adhésion complète).
Les adhérents sont invités à se former à l'utilisation d'un logiciel de comptabilité : ISTEA. Ce logiciel est agréé par le RICA (Réseau Informatique Comptable Agricole) et proposé par le Laboratoire informatique de Bordeaux Sciences Agro.

- **Les formations « thématiques » :**

Ces formations varient tous les ans, en fonction des besoins recueillis auprès de nos adhérents. Celles-ci sont accessibles à l'ensemble des agriculteurs du département de l'Allier, moyennant une cotisation (cf : adhésion simple).

Les inscriptions

Une formation vous intéresse ? N'attendez pas, contactez notre animateur-formateur, Sylvain FREDERIC, par téléphone : 06 36 14 67 83 ; par mail afocg03@gmail.com. Il vous communiquera l'ensemble des informations et des pièces nécessaires à la validation de votre inscription. Nous vous invitons également à prendre connaissance des Conditions Générales de Formation et du Règlement intérieur, présents en dernières pages de notre catalogue de formation.

L'accessibilité

Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Les tarifs

Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires. Pour participer, il est demandé d'être adhérent de l'association.

ADHÉSION SIMPLE : permet de soutenir et participer aux formations thématiques organisées par l'AFOCG 03 *(hors cycle « Comptabilité-Gestion »)* :

- Cotisation annuelle de 30 €

ADHÉSION COMPLÈTE :
> permet de participer à l'ensemble des formations organisées par l'AFOCG 03
> permet d'intégrer un groupe et participer au cycle de formation **« Comptabilité-Gestion »**.

- Cotisation annuelle de 300 € pour les personnes dont l'activité agricole est au régime du Micro BA ou Réel Simplifié.
- Cotisation annuelle de 100 € pour les personnes engagées auprès d'un Centre de Gestion pour l'année en cours (cotisation possible uniquement la première année)

Si vous n'êtes pas éligibles au fonds de formation VIVEA, une participation de 70€/jour de formation vous sera facturée.

Les modalités de prise en charge par VIVEA

Les formations sont financées par vos contributions aux fonds VIVEA. Ainsi, vous devez être à jour des cotisations N-1 au FAF VIVEA. L'AFOCG 03 effectuera l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la prise en charge par VIVEA dans la limite des crédits du bénéficiaire. L'AFOCG 03 facturera à l'adhérent le restant dû non pris en charge par VIVEA dans l'hypothèse où celui-ci aurait dépassé son plafond annuel de prise en charge.
Pour consulter vos crédits formation disponibles, veuillez consulter le lien suivant : https://vivea.fr/ressources/contributeur-comment-connaitre-le-montant-du-credit-disponible-sur-mon-compte/

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

COMMENT DEVENIR AUTONOME DANS L'ÉLABORATION DE SA COMPTABILITÉ ?

Cette formation s'adresse à vous si vous souhaitez réaliser votre comptabilité vous-même, effectuer vos déclarations et comprendre et analyser vos chiffres.

OBJECTIFS ET CONTENU

- **Enregistrer ses opérations comptables clairement et avec rigueur.**
- **Contrôler la cohérence de sa comptabilité.**
- **Éditer et analyser ses documents de synthèse comptable.**
- **Réaliser en autonomie ses déclarations TVA, revenus professionnels.**

Programme détaillé transmis sur demande

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en groupe de 6 à 12 personnes
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire au démarrage de la formation
- Chaque stagiaire dispose d'une licence ISTEA, qu'il doit installer sur son propre ordinateur (sous Windows)

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée	Entre 3 et 8 jours
Période	De septembre 2025 à avril 2026
HORAIRES	9h30 à 17h30
LIEU	À définir en fonction de l'origine géographique des stagiaires
PUBLIC CIBLE	**Agriculteurs et agricultrices installés sur le département de l'Allier ou dans les départements limitrophes**
PRÉREQUIS	Aucun
INSCRIPTION	Contactez Sylvain par mail ou téléphone
RESPONSABLES DE STAGE	**Sylvain FREDERIC**, Animateur-Formateur à l'AFOCG 03 : 06 36 14 67 83 - afocg03@mail.com **Marie Ramillon**, Animatrice-Formatrice à l'AFOCG 03 : 06 44 80 30 64 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea (indicatif) : entre 600 € et 1500 € (selon niveau) - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Nombre moyen de stagiaires par groupe de formation Compta : 7

Note de satisfaction globale pour les formations Comptabilité : 9,2/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

EMBAUCHER TEMPORAIREMENT : COMMENT S'Y PRENDRE ?

Formation pour vous rendre autonome sur l'embauche occasionnelle d'un salarié, un apprenti…

OBJECTIFS ET CONTENU

- **Évaluer et anticiper le coût d'une embauche occasionnelle.**
- **Connaître la réglementation liée au droit du travail.**
- **Éditer un contrat de travail.**
- **Éditer un bulletin de paie en autonomie.**

Diagnostic du travail sur son exploitation et identification du besoin en main-d'œuvre.
Calcul des coûts liés à une embauche en contrat court.
Cadre législatif de l'emploi temporaire en agriculture, les différentes clauses du contrat de travail.
Démarches administratives d'un employeur : bulletin de salaire et déclaration auprès de la MSA.
Présentation du service de remplacement (SR03) et des différents types de Groupements d'employeurs.
Utilisation du service TESA simplifié.
Relation de travail entre employeur et salariés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Mercredi 5 novembre 2025 (Durée 7h00)
HORAIRES	9h30 à 17h30
LIEU	Mairie de Tronget
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs et agricultrices installés sur le département ou dans les départements limitrophes.
PRÉREQUIS	Aucun
RESPONSABLE DE STAGE	**Marie Ramillon**, Animatrice-Formatrice à l'AFOCG 03 : 06 44 80 30 64 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea : 245 € - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Nombre de stagiaires ayant participé à cette formation : 6

Note de satisfaction pour cette formation : 9,7/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS ET FORMALISER LE DUERP

Cette formation s'adresse à vous si souhaitez rédiger pour la première fois ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de votre ferme. **FORMATION CONSEILLÉE si vous n'avez pas encore de DUERP**, car il s'agit d'un document obligatoire.

OBJECTIFS ET CONTENU

- **Être capable d'évaluer les risques sur son exploitation.**
- **Être capable de sécuriser son exploitation.**
- **Être capable de rédiger le Document Unique et le plan d'action associé.**

Présentation du cadre réglementaire et de ses enjeux.
Présentation de la notion de risque professionnel et état des lieux des accidents et maladies professionnels.
Études de cas : listes des unités de travail, définir les situations à risques, identifier les risques et les classer, mettre en œuvre un plan d'action des améliorations possibles.
Identification des mesures de sécurisation et évaluation de leur mise en œuvre.
Étudier la méthodologie de mise en place d'un DUERP et échanges d'expérience.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire au démarrage de la formation
- Chaque stagiaire apporte son ordinateur

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Mardi 17 mars 2026 (Durée 7h00)
HORAIRES	9h30 à 17h30
LIEU	Mairie de Tronget
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs et agricultrices installés sur le département ou dans les départements limitrophes.
PRÉREQUIS	Aucun
RESPONSABLE DE STAGE	**Marie Ramillon**, Animatrice-Formatrice à l'AFOCG 03 : 06 44 80 30 64 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea : 189 € - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Nombre de stagiaires ayant participé à cette formation : 5

Note de satisfaction pour cette formation : 10/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

CONSTRUIRE UN PRÉVISIONNEL DE TRÉSORERIE

Cette formation vous sera utile si vous souhaitez avoir une vision de votre trésorerie sur l'année à venir afin de mieux orienter les choix de gestion.

OBJECTIFS ET CONTENUS

- **Construire un budget de trésorerie mensuel court terme et pluriannuel moyen terme.**
- **Analyser son budget prévisionnel de trésorerie.**
- **Analyser les risques identifiés en termes de gestion de trésorerie.**
- **Réaliser un suivi de trésorerie et mettre en place des actions correctives.**

Intérêts de réaliser un prévisionnel de trésorerie.
Démarche pour créer un prévisionnel de trésorerie annuel, mensualisé.
Identification des risques liés à la gestion de trésorerie.
Comment réaliser le suivi de trésorerie et procéder aux ajustements.
Actions correctives pouvant être mises en œuvre.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Mardi 7 avril 2026 (Durée 7h00)
HORAIRES	9h30 à 17h30
LIEU	Mairie de Tronget
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs et agricultrices installés sur le département ou dans les départements limitrophes.
PRÉREQUIS	Aucun
RESPONSABLE DE STAGE	**Sylvain FREDERIC**, Animateur-Formateur à l'AFOCG 03 : 06 36 14 67 83 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea : 175 € - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions

Nombre de stagiaires ayant participé à cette formation : 7

Note de satisfaction pour cette formation : 9,4/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

COMPTABILITÉ EN SOCIÉTÉ : LE PARTAGE DU RÉSULTAT

Vous êtes associé d'une société agricole et vous souhaitez devenir autonome sur le partage du résultat lors de votre clôture comptable ; cette formation a été créée pour vous.

OBJECTIFS ET CONTENUS

- **Conséquences fiscales du partage du résultat.**
- **Règles concernant le partage du résultat.**
- **Méthodologie pour effectuer le partage du résultat dans ISTEA.**

Programme détaillé transmis sur demande

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire
- Chaque stagiaire apporte son ordinateur

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Lundi 30 mars 2026 (Durée 5h00)
HORAIRES	8h30 à 13h30
LIEU	Mairie de Tronget
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs et agricultrices en société, installés sur le département ou dans les départements limitrophes.
PRÉREQUIS	Aucun
RESPONSABLE DE STAGE	**Marie Ramillon**, Animatrice-Formatrice à l'AFOCG 03 : 06 44 80 30 64 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea : 175 € - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Nombre de stagiaires ayant participé à cette formation : 7

Note de satisfaction pour cette formation : 9,5/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

COMPRENDRE LES CONTRATS D'ASSURANCE POUR OPTIMISER SA COUVERTURE FACE AUX RISQUES

Cette formation avec un intervenant extérieur vous permettra d'apporter des réponses à vos questions concernant vos contrats d'assurance.

OBJECTIFS ET CONTENUS

- **Identifier les risques principaux.**
- **Comprendre les logiques et le jargon des assureurs.**
- **Connaître les principaux contrats existants.**
- **Choisir le contrat adapté à son exploitation et à sa « philosophie ».**
- **Apprendre à négocier avec les assureurs.**
- **Savoir que faire en cas de sinistre.**

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire
- Conseils individualisés du formateur

INTERVENANT : Jean-Michel ADRIAN (Le Troisième Point) – *Médiateur en relations humaines et formateur*

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Mercredi 11 mars et 1er avril 2026 (Durée 14h00)
HORAIRES	9h30 à 17h30
LIEU	Mairie de Tronget
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs et agricultrices installés sur le département ou dans les départements limitrophes.
PRÉREQUIS	Aucun
RESPONSABLE DE STAGE	**Sylvain FREDERIC**, Animateur-Formateur à l'AFOCG 03 : 06 36 14 67 83 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea : 490 € - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Nombre de stagiaires ayant participé à cette formation : 8

Note de satisfaction pour cette formation : 8,9/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

TÉLÉDÉCLARER SA PAC EN AUTONOMIE

Cette formation vous est destinée si vous avez besoin d'un accompagnement pour effectuer votre déclaration PAC.

OBJECTIFS ET CONTENUS

- **Identifier les conditionnalités et le formalisme lié à la déclaration PAC 2026.**
- **Appréhender le contenu de la réforme de la PAC : contexte et évolution des aides**
- **Évaluer l'impact de la réforme sur les exploitations : montant des aides, suivi de la conditionnalité et évolution des systèmes.**
- **Connaître les modalités de la déclaration Télépac 2026.**

Apports concernant le fonctionnement et le contexte de la PAC 2026.
Panorama des différentes aides :

- du 1er pilier : aides découplées, éco régimes, aides couplées (animales, protéines végétales et maraîchage)
- du 2ème pilier : ICHN, MAEC et conversion agriculture biologique.

Modalités d'utilisation de la plateforme Télépac.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire
- Chaque stagiaire apporte son ordinateur

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Lundi 27 avril ou 4 mai 2026 (Durée 7h00)
HORAIRES	9h30 à 17h30
LIEU	Mairie de Tronget ou Maison France Services à Lapalisse.
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs et agricultrices installés sur le département ou dans les départements limitrophes.
PRÉREQUIS	Aucun
RESPONSABLE DE STAGE	**Sylvain FREDERIC**, Animateur-Formateur à l'AFOCG 03 : 06 36 14 67 83 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea : 245 € - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Nombre de stagiaires ayant participé à cette formation : 20

Note de satisfaction pour cette formation : 9,7/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

RÉALISER SA LIASSE FISCALE

Agriculteurs soumis au régime Réel, cette formation vous permettra de réaliser votre liasse fiscale en autonomie.

OBJECTIFS ET CONTENUS

- **Identifier les enjeux fiscaux et sociaux du résultat fiscal.**
- **Déposer sa liasse fiscale auprès des Impôts.**

Repérer et comprendre les différents Cerfa dont est composé la liasse fiscale (Cerfa 2039SD...)
Identifier les paramètres nécessaires au logiciel pour éditer une liasse fiscale
Identifier les composantes et les différences entre résultat comptable et résultat fiscal. Les plus-values et moins values.
Connaître les modules dédiés à l'édition d'une liasse fiscale sur le logiciel ISTEA
Connaître les informations utiles à la déclaration de revenu professionnels auprès des Impôts

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Lundi 13 ou mardi 14 avril 2026 (Durée 7h00)
HORAIRES	9h00 à 13h00
LIEU	Mairie de Tronget ou Maison France Services à Lapalisse.
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs et agricultrices installés sur le département ou dans les départements limitrophes.
PRÉREQUIS	Aucun
RESPONSABLE DE STAGE	**Sylvain FREDERIC**, Animateur-Formateur à l'AFOCG 03 : 06 36 14 67 83 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea : 140 € - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Nombre de stagiaires ayant participé à cette formation : 12

Note de satisfaction pour cette formation : 9,7/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

COMPRENDRE ET RÉALISER SA DÉCLARATION DE REVENUS PROFESSIONNELS

OBJECTIFS ET CONTENUS

- **Identifier les différences de calcul du revenu agricole.**
- **Identifier les différences de calcul des revenus fonciers.**
- **Télédéclarer ses revenus aux Impôts (déclaration fiscale et sociale)**

Programme détaillé sur demande

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs
- Support pédagogique distribué à chaque stagiaire

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation orale collective ainsi qu'une évaluation écrite individuelle aura lieu à la fin de la session de formation.

À l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise à chaque participant.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Lundi 11 mai 2026 (Durée 4h00)
HORAIRES	9h00 à 13h00
LIEU	Mairie de Tronget
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs et agricultrices installés sur le département ou dans les départements limitrophes.
PRÉREQUIS	Aucun
RESPONSABLE DE STAGE	**Marie Ramillon**, Animatrice-Formatrice à l'AFOCG 03 : 06 44 80 30 64 - afocg03@mail.com
COÛT	- Montant Vivea : 100 € - Pour les personnes adhérentes à l'AFOCG 03 et éligibles au fond de formation VIVEA : Pas de reste à charge pour le stagiaire. - Pour les autres personnes : contacter la responsable de formation.
DELAI D'ACCES	Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter plus d'un mois avant le début de formation. Un e-mail d'inscription vous sera envoyé environ 1 mois avant le début de la formation.
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Une adaptation de la formation est possible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Nombre de stagiaires ayant participé à cette formation : 10

Note de satisfaction pour cette formation : 9,7/10

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

NOTES

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

Préambule
L'association loi 1901 « Association de Formation Collective à la Gestion de l'Allier (AFOCG 03) », déclarée à la Préfecture de l'Allier sous le n° Siret : 852 643 44400023, est agréée organisme de formation professionnelle auprès des non-salariés agricoles, sous le numéro : 84 03 0371203 et le code APE 8559A.

Elle organise et dispense pour ses membres des formations collectives dans le domaine de la comptabilité-gestion agricole, sur l'ensemble du territoire du département de l'Allier, seule ou en partenariat avec des intervenants externes.

Objet et champ d'application
Les présentes Conditions Générales de Formation déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'AFOCG 03 pour le compte de ses adhérents. Tout stagiaire d'une formation de l'AFOCG 03 est nécessairement adhérent à celle-ci. En remplissant le bulletin d'adhésion à l'AFOCG 03, il signifie son acceptation sans réserve des présentes CGF.

Prix et modalités de paiement
Les prix des formations sont indiqués en euros sur le catalogue de formation et les bulletins d'inscription envoyés à l'entreprise bénéficiaire avant la formation. Aucune TVA n'est applicable (exonération de TVA selon l'article 261-4-4 du CGI). Le bulletin d'inscription rempli vaut acceptation du prix. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Modalités de prise en charge par VIVEA
Si le bénéficiaire est à jour de ses cotisations N-1 au FAF VIVEA, l'intégralité de la prestation sera prise en charge par VIVEA sous réserve de l'accord du stagiaire donné à travers le bulletin d'adhésion et la fiche d'inscription individuelle à la formation financée par VIVEA, et sous réserve des crédits VIVEA dont dispose le stagiaire. L'AFOCG 03 effectuera l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la prise en charge par VIVEA dans la limite des crédits du bénéficiaire. L'AFOCG 03 facturera à l'adhérent le restant dû non pris en charge par VIVEA dans l'hypothèse où celui-ci aurait dépassé son plafond annuel de prise en charge.

Modalités de prise en charge par tout autre organisme
Si l'adhérent bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. L'adhérent est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'AFOCG 03 ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au terme de la prestation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client qui devra se tourner vers l'OPCA pour en obtenir le remboursement partiel ou total.

Inscription aux formations
Pour toute inscription aux formations faites dans les délais requis aux plaquettes de formation, l'AFOCG 03 s'engage à transmettre par e-mail une invitation quelques jours avant la formation, valant confirmation d'inscription.

Conditions d'annulation par le bénéficiaire et de report de la formation par l'AFOCG 03
L'annulation d'une séance de formation pour cause d'imprévu impérieux est possible à tout moment. Pour tout autre motif d'annulation, celle-ci doit être signalée au moins 10 jours avant le début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse afocg03@gmail.com précisant le motif d'annulation (indisponibilité, autre, …).
L'adhérent peut demander un report de sa participation à une formation dans la mesure où une autre session est prévue.
En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'AFOCG 03 ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses adhérents. Ces derniers seront informés par mail de l'annulation de la prestation et des modalités de report envisagées, sans que celles-ci n'engagent aucunement les bénéficiaires à y participer.

Caractéristiques et organisation de la formation
L'AFOCG 03 s'engage à transmettre par e-mail une confirmation d'inscription à la formation (mail d'invitation) au moins 3 jours avant le démarrage de l'action, précisant :
• L'intitulé, les objectifs et le contenu de l'action de formation
• Les moyens prévus, la durée, le lieu et les horaires

• Les modalités de déroulement
S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra adapter les contenus et modalités pédagogiques des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur le catalogue de formation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. En revanche, les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation ne seront pas modifiés sauf cas de nécessité absolue et en accord avec les participants.

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'AFOCG 03. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés
Les informations à caractère personnel communiquées par le bénéficiaire à l'AFOCG 03 sont utiles pour le traitement de l'inscription à la formation et de l'adhésion à l'association, ainsi que pour la constitution d'un fichier adhérent à des fins d'organisation de formations répondant à la diversité des situations des adhérents. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence
Les présentes Conditions Générales de Formation sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'AFOCG 03 et un bénéficiaire de ses formations, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Moulins.

Pour l'AFOCG 03,

Ses coreprésentants légaux, Julie DARNIAU et Antoine FARIZON,

Julie DARNIAU

Antoine FARIZON

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'AFOCG de l'Allier dont l'objet est de promouvoir la formation des agriculteurs par des méthodes pédagogiques de groupe afin que chacun soit plus autonome, plus responsable et solidaire. Il est destiné à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Le règlement intérieur précise et complète les statuts. En aucun cas il ne s'y substitue. Il ne peut comporter de disposition en contradiction avec les statuts. L'ensemble des modalités de fonctionnement (CA, AG…) de l'association est déjà clairement explicité dans les statuts.

PERSONNEL ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'AFOCG de l'Allier.

RÈGLES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

MAINTIEN EN BON ÉTAT DU MATÉRIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite. Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

CONSIGNE D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

BOISSONS ALCOOLISÉES ET INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux.

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

HORAIRES - ABSENCE ET RETARDS

Les horaires de stage sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage ou de la convocation.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes : en cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par le responsable de l'organisme de formation.

COMPORTEMENT

Les stagiaires sont invités à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME SI VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

SANCTION

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister : soit en un avertissement, soit en une mesure d'exclusion définitive.

Selon la procédure définie à l'article 5 des statuts de l'association, et conformément aux engagements réciproques formalisés dans le contrat de formation, le conseil d'administration peut exclure un membre pour motif grave. Au préalable, celui-ci sera mis en mesure de fournir ses explications.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail. Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit : le Conseil d'Administration prend contact avec le stagiaire directement.

RGPD

Conformément au nouveau Règlement Général sur la **Protection des Données (RGPD)** entrant en vigueur le 25 mai 2018, nous souhaitons nous assurer que vous consentez à recevoir des informations de notre part. En remplissant le bulletin d'adhésion, vous consentez explicitement à nous partager vos informations qui resteront à l'usage de l'AFOCG 03 et **pourront être supprimées de nos fichiers sur votre demande à n'importe quel moment.**

ENTRÉE EN APPLICATION

Le présent règlement intérieur entre en application à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion.

Ce règlement intérieur est disponible en ligne sur le site internet : https://interafocg.org/afocg-allier/qui-sommes-nous

Et par mail sur demande.

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A

BULLETIN D'ADHÉSION SAISON 2025-2026

Je soussigné, (Nom, Prénom) : Raison sociale :

N° SIREN :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Date de création d'activité : Activité précise :

Régime TVA : ◯ Déclaration annuelle ◯ Déclaration Trimestrielle ◯ Non-Assujetti

Les jours de la semaine où vous n'êtes généralement pas disponibles :

_____

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au secrétariat de l'association et à la bonne organisation des formations. En remplissant ce bulletin vous donnez votre accord pour leur utilisation dans ces conditions.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et des Conditions générales de formation et déclare vouloir adhérer à l'association AFOCG 03 :

ADHÉSION SIMPLE : permet de soutenir et participer aux formations « thématiques » organisées par l'AFOCG 03 *(hors cycle « Comptabilité-Gestion »)*.

◯ Cotisation annuelle de 30 €.

ADHÉSION COMPLÈTE :

> permet de participer à l'ensemble des formations organisées par l'AFOCG 03.

> permet d'intégrer un groupe de formation **« Comptabilité-Gestion »**.

◯ Cotisation annuelle de 300 € pour les personnes dont l'activité agricole est au régime du Micro BA ou Réel Simplifié.

◯ Cotisation annuelle de 100 € pour les personnes engagées auprès d'un Centre de Gestion pour l'année en cours (cotisation possible uniquement la première année).

Dans le cadre d'une **adhésion complète**, je m'engage à participer à toutes les journées de formation comptabilité-gestion.

Le prix de votre adhésion ne comprend pas le coût d'achat du logiciel (ISTEA) et sa maintenance annuelle.

Le prix de ma cotisation est de _____€ **Signature**

Fait à _____, le _____

RIB AFOCG 03 - coordonnées bancaires : Crédit Agricole CR Centre France
IBAN : FR76 1680 6008 2066 1006 9860 016 - Code BIC : AGRIFRPP868

Disponible sur demande ou en ligne sur : http://www.interafocg.org/afocg-allier

AFOCG 03 *(Association de Formation Collective à la Gestion) – Centre social Mon Village, 14 avenue Jean Moulin, 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER – Tel 06.36.14.67.83*
SIRET : 852 643 44400023 – Numéro de déclaration d'activité 84030371203- Code APE 8559A